

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### Schelcher Global High Yield ESG

un compartiment de Schelcher Prince Investissements

Action Z / ISIN : FR0013318771

Initiateur du PRIIP : SCHELCHER PRINCE GESTION

Site internet : [www.spgestion.fr](http://www.spgestion.fr). Appelez le +33 (0)1 53 29 31 89 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SCHELCHER PRINCE GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 15.05.2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

#### Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans les Statuts de la SICAV. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

#### Objectifs

Gestion financière :

Ce Produit (dont les revenus sont capitalisés) a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 2 ans, une performance nette de frais supérieure à celle du Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index (coupons réinvestis), à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en titres de créances de toutes natures (y compris les titres subordonnés), et admis à la négociation sur des marchés de pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et de l'OCDE. Ces titres peuvent être émis tant par des émetteurs publics que privés. Ils sont choisis parmi toutes les catégories de notation, y compris des catégories « spéculatives » (notation du titre inférieure à BBB- ou équivalent). Pour atteindre l'objectif de gestion le Produit peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés à titre d'exposition et de couverture sur les risques actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité.

Gestion extra-financière :

Ce Produit intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

#### Investisseurs de détail visés

Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, souscrivant via un intermédiaire financier, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 2 ans, recherchant une exposition aux titres de créances de toute nature dont la notation peut-être inexistante ou basse et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

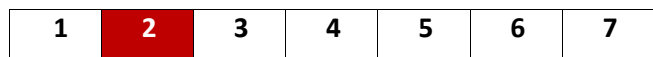
#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris / [clientservices@spgestion.fr](mailto:clientservices@spgestion.fr) ou auprès du représentant ou distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible,

Risque le plus élevé,



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci s'explique par des investissements en obligations "high yield" libellées en Euro.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 2 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 6 446	EUR 8 330
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-35,54%	-8,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 8 580	EUR 8 330
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-14,2%	-8,7%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 000	EUR 10 530
	<b>Rendement annuel moyen</b>	0,0%	2,6%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 12 200	EUR 12 110
	<b>Rendement annuel moyen</b>	22,0%	10,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2021 et 12/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2014 et 12/2016.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2016 et 02/2018.

### Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	EUR 350	EUR 600
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3,5%	2,9%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,50% avant déduction des coûts et de 2,62% après cette déduction.

### Composition des coûts \*

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit.	EUR 0
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,03% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts attendus.	EUR 103
Coûts de transaction	0,72% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 72
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,29% , commission de surperformance prélevée au titre du dernier exercice clos. Description : 15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index.	EUR 29

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

(\*) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans.

Ce produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse [clientservices@spgestion.fr](mailto:clientservices@spgestion.fr) ou par voie postale au 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :

<https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf>.

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco\\_5006/fr/fonds](https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds).

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation (Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la bourse 75 082 Paris Cedex 02).

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : [https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco\\_5006/fr/fonds](https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds).

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.